

DELIBERATION N° 83/12-05 : AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE : ACQUISITION DE TERRAIN

Monsieur REINSTADLER, Adjoint au Maire, fait savoir à l'Assemblée que les négociations avec Madame ROMAC, propriétaire du dernier terrain nécessaire à l'extension du cimetière, ont abouti, et qu'une promesse de vente vient d'être signée.

Il rappelle qu'il s'agit de la parcelle A 896, lieudit "Au Jard", d'une contenance de 430 m², que Madame ROMAC accepte de céder à la Commune au prix de 10 750 Frs (soit 25 Frs le m²).

Il signale, par ailleurs, qu'en application de l'article 21-I-1 de la loi N° 82-1126 du 29 Décembre 1982, les communes bénéficient de l'exonération des droits de mutation en cas d'acquisitions immobilières faites à l'amiable.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide l'acquisition de la parcelle de terrain appartenant à Madame ROMAC Jean, cadastrée A 896, lieudit "Au Jard", d'une contenance de 430 m², au prix de 10 750 Frs.

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir devant Maître CONREUR, notaire à NANCY, ainsi que toutes pièces utiles,

- décide d'inscrire les crédits nécessaires à l'article 210 du budget primitif 1984.